



AIDE-MÉMOIRE

concernant les feux d'artifice domestique

Utilisation sécuritaire des pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs

Les pièces pyrotechniques à l'usage des consommateurs ne sont pas des jouets. Ces pièces pyrotechniques sont, en fait, des articles pyrotechniques puissants. C'est pour cette raison que leur vente et leur achat sont réglementés. La Direction de la sécurité et de la sûreté des explosifs de Ressources naturelles Canada vérifie les pièces pyrotechniques de façon routinière et approuve celles qui sont sécuritaires pour le transport, le stockage, la manipulation et l'utilisation.

Pour s'assurer qu'un spectacle familial de pyrotechnie est amusant et sécuritaire, il est important de suivre les procédures simples et sécuritaires énumérées ci-dessous :

 **LES PERSONNES DE MOINS DE 18 ANS** qui utilisent des pièces pyrotechniques doivent le faire sous la supervision d'un adulte.

 **CHOISIR** un emplacement étendu, bien dégagé et loin de tout obstacle. Consulter les consignes de sécurité sur l'étiquette des pièces pyrotechniques pour connaître les distances minimales à respecter entre les pièces et les spectateurs.

 **NE PAS METTRE À FEU LES PIÈCES PYROTECHNIQUES PAR TEMPS VENTEUX.**

 **LIRE** toutes les instructions sur les pièces pyrotechniques. **DÉTERMINER** l'ordre de mise à feu avant de débiter.

 **UTILISER UNE BONNE BASE DE MISE À FEU**, tel un seau, remplie de terre ou de sable.

 **ENFOUIR À MOITIÉ** les pièces pyrotechniques qui ne possèdent pas de base dans un contenant (par exemple, un seau, une boîte ou une brouette) renfermant du sable ou de la terre, sauf s'il est indiqué autrement sur l'étiquette. Les installer à un angle de 10 degrés et les pointer en direction opposée des spectateurs.

 **NE JAMAIS** tenir dans la main des pièces pyrotechniques qui sont allumées ou que vous tentez d'allumer, sauf si les instructions du fabricant indiquent qu'elles sont conçues pour être tenues dans la main.

 **ALLUMER PRUDEMMENT** : toujours allumer la mèche à l'extrémité.

 **GARDER DE L'EAU À PORTÉE DE LA MAIN** : mettre les pièces pyrotechniques utilisées (et les débris) dans un seau d'eau.

 **ATTENDRE** au moins 30 minutes avant de s'approcher d'une pièce pyrotechnique dont la mise à feu n'a pas fonctionné. **NE JAMAIS** tenter de rallumer une pièce pyrotechnique dont la mise à feu n'a pas fonctionné. **NE JAMAIS** tenter de réparer une pièce pyrotechnique qui est défectueuse.

 **CONSERVER** les pièces pyrotechniques dans un endroit frais, sec, aéré et hors de la portée des enfants.

 **IL EST RECOMMANDÉ** de porter des lunettes de sécurité.

Pour plus de renseignements, consultez rncan.gc.ca/explosifs

Réglementation

FEUX EN PLEIN AIR



COMMENT CHOISIR SON FOYER EXTÉRIEUR.

Lors de l'achat d'un foyer extérieur, il faut veiller à ce que certaines règles soient respectées.

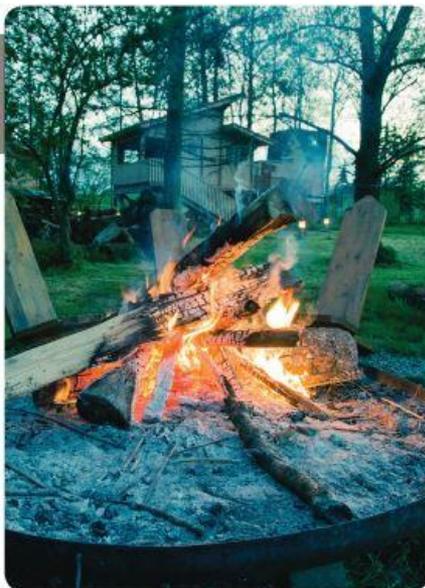
L'installation d'un foyer doit respecter les distances minimales suivantes afin d'être conforme:

- 5 mètres (m) d'un bâtiment principal, incluant les galeries;
- 5 mètres (m) d'un bâtiment accessoire;
- 3 mètres (m) d'une ligne de terrain;
- 3 mètres (m) de toute végétation arbustive ou arborescente.
- 6 mètres (m) de tout contenant ou bouteille contenant des gaz ou des liquides inflammables.



UTILISATION SÉCURITAIRE

- Garder le feu constamment sous surveillance d'une personne majeure et responsable du plein contrôle du brasier
- S'assurer, avant son départ, de l'absence complète de flammes dans le foyer
- Ne pas allumer ou ne pas maintenir allumé tout feu si la vitesse du vent dépasse 20 km/h
- Disposer d'un extincteur conforme à proximité ou d'un seau d'eau et d'une pelle
- Utiliser comme matière combustible uniquement du bois séché non verni, non peint, ni traité



NE PAS BRÛLER

- de produit accélérant
- des déchets
- des matériaux de construction
- des biens meubles
- du bois traité
- des pneus ou autres matières à base de caoutchouc
- des produits dangereux ou polluants
- tout autre produit dont la combustion est prohibée par les lois et règlements en vigueur.



DANGER D'INCENDIE

BAS	Risque d'incendie de faible intensité à propagation limitée, c'est le bon moment pour allumer votre feu de camp .
MODÉRÉ	Risque d'incendie de surface se propageant de façon modérée et se contrôlant généralement bien, faites uniquement des feux de petite dimension (1m X 1m maximum).
ÉLEVÉ	Risque d'incendie de surface d'intensité modérée à vigoureuse qui pose des défis de contrôle lors du combat terrestre, n'allumez pas si la vitesse du vent est supérieure à 20 km/h .
TRÈS ÉLEVÉ	Risque d'incendie de forte intensité avec allumage partiel ou complet des cimes dont les conditions au front sont au-delà de la capacité des équipes terrestres, faites des feux seulement dans des installations munies d'un pare-étincelles réglementaire .
EXTRÊME	Risque d'incendie de cimes de forte intensité, qui se propage à grande vitesse et qui peut devenir incontrôlable, évités de faire des feux .



IMPORTANT

Les feux de camp sont proscrits lors d'une interdiction de faire des feux à ciel ouvert. Vérifiez les restrictions en vigueur.



Tout feu extérieur est interdit lorsque l'indice d'inflammabilité annoncé par la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU) pour l'Estrie est élevé à extrême

Nul ne peut allumer, alimenter ou maintenir allumé un feu à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité sans avoir obtenu au préalable l'autorisation de l'autorité compétente.



LANTERNES CHINOISE

L'utilisation de lanternes chinoises est interdite sur l'ensemble du territoire.